

3. CRÉER DES PARTENARIATS ENTRE LES ÉLUS, LES ACTEURS DE LA CULTURE ET CEUX DE L'ACTION SOCIALE

3.3. Mettre en place les actions de promotion de la lecture et des pratiques culturelles

Description de l'action :

- Le développement de la lecture et des pratiques culturelles constitue le moyen de faire revenir vers l'écrit des jeunes ou des personnes éloignées de l'emploi, le cas échéant en recourant à La Machine à Lire (cf. action 3.3.)
- Les structures concernées inscrivent dans leurs priorités cette promotion de la lecture au moyen des pratiques culturelles et mettent en œuvre des actions avec le réseau associatif local

Objectifs :

- Pratiquer un « nourrissage culturel » pour les jeunes adultes et les personnes éloignées de l'emploi
- Développer des actions culturelles en lien avec l'écrit dans des lieux dédiés à l'action sociale et à l'accompagnement vers l'emploi : les missions locales, les agences Pôle emploi, l'École de la 2^e Chance, les UTAS, les MicroFolies et les bibliothèques

Publics ciblés :

- Publics suivis par les Missions locales, les agences Pôle Emploi, École de la 2^e Chance, l'EPIDE et les UTAS, structures de diffusion culturelle

Acteurs qui seront sollicités :

- Chefs de file : bibliothèque départementale, UTAS du département, Missions locales, Pôle Emploi, École de la 2^e Chance, EPIDE, DRAC, AR2L
- Autres : associations, bénévoles

Leviers d'action :

- Convaincre les structures en cause de la pertinence d'une démarche de promotion de la lecture et de réalisation d'actions à vocation culturelle
- Nouer des partenariats entre la bibliothèque départementale et les structures et avec les associations locales
- Trouver des activités culturelles adaptées aux lieux d'accueil des publics

Calendrier : période du plan